

lui a légué quelques argents pour les prêtres pauvres. Déjà, de son vivant, le regretté curé avait assuré des fondations pieuses dans des communautés de son choix pour aider à l'œuvre des vocations. Enfin, il aimait les choses de l'éducation, et le peu que sa charité lui avait permis d'économiser, il l'a donné au nouveau collège de Saint-Jean. Ce collège dans le sud, il le voulait depuis longtemps. Il était tellement sûr qu'il se fonderait un jour, qu'avant même sa fondation, dans ses dispositions testamentaires, il avait légué le contenu de sa bibliothèque au *futur* collège de Saint-Jean ! Avant de mourir il eut la consolation de pouvoir élargir encore ses dispositions, ainsi que je viens de l'écrire, et les Messieurs de Saint-Jean sont en droit d'inscrire son nom, en bonne place, sur la toute première liste de leurs bienfaiteurs. Enfin, détail bien caractéristique de sa manière d'agir, il a légué à la fabrique de Saint-Jean, pour l'église où il fut baptisé, un petit bénitier d'argent qui devra servir à l'eau régénératrice qu'on verse sur le front des petits enfants apportés au baptême... Nous n'ajouterons aucun commentaire. Il y a dans ce geste suprême du prêtre pieux et zélé une leçon qui, pour être originale, ne laisse pas que d'être édifiante aussi.

Les funérailles du regretté curé ont eu lieu dans sa paroisse, à Saint-Jacques-le-Mineur, le 28 janvier. Elles ont été présidées par Mgr Émile Roy, vicaire-général, qui, tout en se défendant de faire une oraison funèbre — car le cher défunt avait prié qu'il n'y en eut pas — a dit pourtant, au nom de Mgr l'archevêque, du clergé, des pieux fidèles, et en particulier des directeurs du collège de Saint-Jean, le mot de reconnaissance qui s'imposait.

*Montréal, Avril 1913*